

Côte Landes Nature finance jusqu'à 50 % de la location longue durée d'un vélo ou d'un vélo à assistance électrique du 1er au 15 juin 2024. Vous aurez même la possibilité de faire livrer le vélo directement chez vous !

Qui peut louer un vélo ?

Tous les résidents du territoire de la Communauté de communes Côte Landes Nature de plus de 16 ans.

Comment louer son vélo ?

1. Contactez le vélociste partenaire le plus proche de chez vous

À Saint-Julien-en-Born

- E Bike & co : 05.58.42.75.12
- Brooks Bikes : 06.76.70.28.59

À Léon

- La Cyclerie : 06.70.46.90.00
- Vélos d'Albret : 05.58.47.70.73

2. Transmettez les documents nécessaires à la location

- Copie de sa carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

3. Récupérez votre vélo et restituez-le à la fin de votre location

- Possibilité de livrer votre vélo directement chez vous !

Les tarifs

La Communauté de communes contribue jusqu'à 50 % du coût total de votre location.

Visuel en pièce jointe

Entretien et maintenance

Pour les locations de plus de 3 mois, le vélociste s'engage à faire une opération de maintenance préventive trimestrielle du vélo.

Les contacts

Pour plus d'infos, contactez-nous à l'adresse suivante : contact@cc-cln.fr